

## 19 FORMATION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros  
Siège social : ZA Briffaut, 34 rue Henri Rey  
26000 VALENCE

347 745 028 RCS ROMANS SUR ISERE

### PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2025

*L'an deux mil vingt cinq,  
Le vingt neuf septembre,  
A 7 heures,*

#### **La Société A.B. FORMATION,**

Société à responsabilité limitée,  
ayant son siège social 34 rue Henri Rey 26000 VALENCE,  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 821 804 630 RCS ROMANS  
SUR ISERE

*Représentée par Madame Nelly BARON en sa qualité de gérante*

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la Société  
19 FORMATION,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Madame Nelly BARON, gérante non associée de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

Étant précisé que la société CABINET RF AUDIT ET REVISION, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La société CABINET RF AUDIT ET REVISION, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 septembre 2025, est absente et excusée.

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance décide d'étendre les activités figurant à l'objet social de la Société aux activités suivantes :

- Soutien scolaire,
- Enseignement de cours de langue,
- Préparation aux examens,
- Enseignements individuels ou collectifs,
- Réalisation de bilans pédagogiques personnalisés,
- Formation,
- Traduction de documents divers,

En conséquence, elle décide de modifier l'article 2 des statuts de la société comme suit :

**ARTICLE 2 : OBJET**

*La Société a pour objet, en France et à l'étranger :*

- *L'enseignement des langues et l'organisation de stages de formation administrative.*
- *Les activités de traduction.*
- *L'étude et l'application de tests psychologiques.*
- *L'enseignement sur micro-ordinateurs.*
- *Soutien scolaire,*
- *Enseignement de cours de langue,*
- *Préparation aux examens,*
- *Enseignements individuels ou collectifs,*
- *Réalisation de bilans pédagogiques personnalisés,*
- *Formation,*
- *Traduction de documents divers,*
- *La vente de matériels relatifs aux activités ci-dessus.*
- *La participation dans toutes entreprises similaires,*
- *La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, marques concernant ces activités,*

*Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et plus généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet et pouvant contribuer au développement de la société.*

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société AB FORMATION

*Associée Unique*

Signé par :  
  
 197C728148084EF...